Contrat de prestation ponctuelle

Les parties soussignées :

- **xxxxxx**

(Ci-après désignée le client)
D'une part,

- **GRAINES DE SOL, SCIC SAS à capital variable dont le siège social est situé 122 bis boulevard Emile Zola 69600 OULLINS-PIERRE-BENITE, immatriculée au RCS Lyon sous le numéro 509 249 017, et dûment représentée aux présentes par son président Madame Anne TRAMPOGLIERI** qui désigne expressément **« nom entrepreneur »**, **représentant de « nom commercial »** aux fins d'exécution du présent contrat,

(Ci-après désigné le prestataire)
D'autre part,

Conviennent expressément des éléments suivants :

PREAMBULE

Contexte général de votre intervention.

La présente convention a pour but de définir précisément le contenu de cette prestation, de définir le champ d'intervention du prestataire ainsi que les droits et obligations réciproques des parties dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

1 – REGIME DE LA CONVENTION

1-a) Durée de la convention, date d'effet

Le présent contrat de prestation est établi pour une **période de …….**

1-b) Modalités de dénonciation / résiliation

- ***Résiliation par accord mutuel***

En cas d'accord mutuel, les parties peuvent à tout moment décider de mettre fin au présent partenariat

- ***Résiliation unilatérale***

Le partenariat unissant le client et le prestataire pourra librement être dénoncé par les parties, sous réserve de respecter les conditions suivantes afin de permettre une continuité de l'offre de services

  - **Préavis de 30 jours minimum**
  - Dénonciation par **lettre recommandée accusé réception**

2 – OBJET DE LA PRESTATION

2-a) Contenu des prestations

- ***Objectif des prestations :***

- ***Niveaux d'intervention :***

2-b) Déroulement des prestations

Préciser date/durée/fréquence/lieu….

2-c) Modification du planning / annulation de cours

Toute modification de planning doit être signalée au prestataire au moins **X jours** avant la date du cours. Pour tout manquement à cette règle, la prestation restera due.
La modification exceptionnelle de planification n'entraine pas de surcoût.
Si le prestataire ne peut pas assurer la prestation, celui-ci s'engage à informer le client **X jours** auparavant et proposera un report dans les plus brefs délais.

3 – PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

3-a) Tarifs – Périodicité de facturation – Modalités de règlement

Le client s'engage à s'acquitter du règlement des sommes dues chaque mois, dès réception de facture, par chèque ou virement bancaire à l'ordre de Graines de SOL / xxxxx.
RIB en annexe

4 – DISPOSITIONS DIVERSES

4-a) Loi applicable et compétence juridictionnelle

Les parties conviennent expressément de soumettre le présent contrat au droit français, et attribuent compétence au Tribunal de Commerce de Lyon pour statuer sur tout litige éventuel né de son exécution.

4-b) <u>Clause de confidentialité et de modification</u>

Les parties s'engagent au respect de la stricte confidentialité de l'ensemble des informations auxquelles elles auraient respectivement accès.

Toute modification au présent contrat fera l'objet d'un avenant.

Etabli à Oullins-Pierre-Bénite, en autant d'originaux que de parties, le xx/xx/xxxx

Le client
Mme/Mr xxxxxxxxx

Graines De SOL
La Présidence

L'entrepreneur
Mme/Mr xxxxxxxx